

Agence d'urbanisme Le Havre – Estuaire de la Seine

aurh

AGENCE  
D'URBANISME  
LE HAVRE  
ESTUAIRE DE LA SEINE



# Projet d'agence

2026 – 2032



# Un projet d'agence ?

Forte de soixante années d'expérience au service des collectivités et institutions de son territoire, l'Agence d'urbanisme Le Havre – Estuaire de la Seine bâtit aujourd'hui son projet pour les six années à venir.

Dans un contexte de changement lié au renouvellement du mandat des élus locaux et à l'arrivée de son nouveau directeur général, il est apparu nécessaire de prendre du recul sur l'activité et les missions de l'AURH pour poser les bases de son évolution. Le présent document dresse donc d'abord un état des lieux de l'Agence et du contexte dans lequel elle évolue. Au regard des grands enjeux qui se présentent pour l'aménagement de notre territoire, le projet d'agence trace ensuite le cap à prendre au travers d'orientations stratégiques et d'axes de travail opérationnels ; une feuille de route que l'AURH souhaite aujourd'hui partager avec ses partenaires.

## **Qui sommes-nous ?**

**4**

## **Dans quel monde évoluons-nous ?**

**10**

## **Notre cap**

**16**

# Qui sommes-nous ?

## L'HISTOIRE D'UNE PIONNIÈRE

Les agences d'urbanisme sont des associations à but non lucratif (loi 1901) qui trouvent leurs fondements dans la loi d'Orientation Foncière de 1967 et dans l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme. Elles remplissent des missions d'intérêt général et conduisent au service de leurs membres des réflexions, des études et accompagnent des politiques publiques. Elles sont à la fois des lieux de débat, d'intermédiation entre les acteurs du territoire et de production d'expertise urbaine et territoriale.

L'AURH s'inscrit dans une histoire longue. Créée en 1965, par la SCET et le BERU, sur demande du préfet de région, pour élaborer le SDAU de la région havraise, la SERH deviendra l'Agence d'urbanisme de la région du Havre en 1974 et ajoutera l'estuaire de la Seine à son périmètre de travail et à son nom en 2002.

**En 2010, pour fêter ses 45 ans, l'AURH a édité un ouvrage retraçant son histoire. « Histoire d'une pionnière », écrit par Frédéric Saunier, disponible aux Éditions des falaises ou sur demande auprès du secrétariat général de l'AURH.**



## UN CADRE D'INTERVENTION SOUPLE DÉFINI PAR LA LOI

### Article L.132-6 du Code de l'urbanisme

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;

2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;

3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;

4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;

5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;

6° De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

7° D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

[...]

# Nos missions pour accompagner les collectivités

## Observation de leurs territoires

Portraits de territoire  
Observatoires de l'habitat, de l'économie, etc.

## Analyse des dynamiques d'évolution

État des lieux et perspectives de l'offre de soins et de santé  
Évolution des locations touristiques, Portraits de gares, etc.

## Prospective & stratégie(s) d'aménagement

Atlas des paysages de l'estuaire de la Seine d'aujourd'hui et de demain  
Petites villes de demain Étretat, Cany-Barville, Pont-Audemer, etc.

## Élaboration de leurs documents d'urbanisme

PLUi Le Havre Seine Métropole, Fécamp Caux Littoral, Cœur Côte Fleurie  
SCoT Dieppe Pays Normand, Plateau de Caux Maritime, etc.

## Animation du débat public

Club clos-masures, Festival Zigzag  
Estuaire 2065, etc.

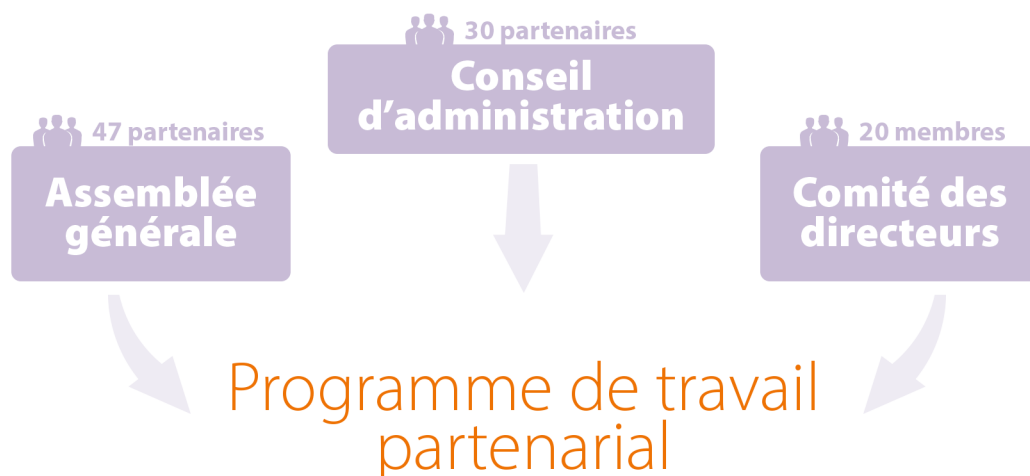
Exemples de missions réalisées dans le cadre du programme de travail partenarial de l'AURH.

## UN VASTE TERRITOIRE D'ÉTUDES, LE GRAND ESTUAIRE DE LA SEINE

L'AURH intervient de Dieppe à Cabourg, pour le compte de ses membres, dans les villes, bourgs et villages, sur les espaces urbains, ruraux et littoraux. Son périmètre n'a cessé de s'étendre depuis sa création, passant du SDAU de la région havraise au grand estuaire de la Seine qui englobe 19 EPCI, 768 communes et plus de 900 000 habitants. Ces territoires sont aujourd'hui unis par des défis partagés.

Ce vaste ensemble s'étend sur 3 départements et permet, en étroite synergie avec les autres agences d'urbanisme normandes, de couvrir une grande partie de la région Normandie pour y porter une vision d'aménagement cohérente, respectueuse des identités locales.

# Qui sommes-nous ?



## Missions mutualisées

D'intérêt public, elles intéressent l'ensemble des membres dans les méthodes, le développement des compétences et la mise en commun des résultats



Financées  
dans le cadre de  
la cotisation annuelle



Non  
assujetties  
à la TVA



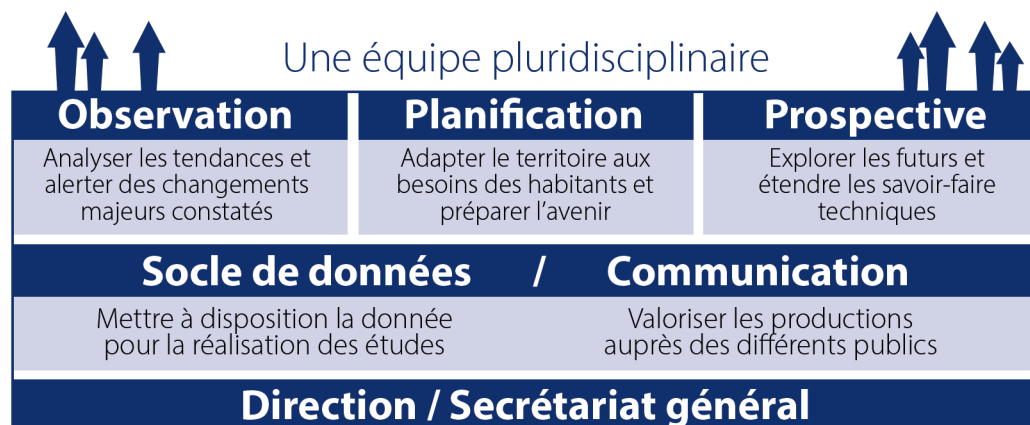
Résultats  
partagés à tous  
les adhérents

## Prestations individualisées « in-house »

Réalisées à la demande et au bénéfice d'un membre adhérent, elles sont financées par une subvention spécifique et dispensées de procédure de mise en concurrence

## Prestations individualisées

Sur le champ concurrentiel, selon les règles définies dans les conventions



# UNE AGENCE AU SERVICE DE SES MEMBRES ET DU BIEN COMMUN

## Une gouvernance partenariale

L'AURH s'appuie sur une gouvernance collaborative constituée d'une Assemblée générale (47 membres), d'un Conseil d'administration (30 membres) et d'un Comité des Directeurs généraux (20 membres).

- L'Assemblée générale rassemble tous les membres de l'Agence pour échanger, débattre, approuver et même statuer sur l'organisation et la vie de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an pour approuver le bilan financier et le rapport d'activité ;
- Le Conseil d'administration représente l'organe exécutif de l'AURH. Il se compose exclusivement d'administrateurs de droit public choisis parmi ses membres financeurs. Il donne son agrément à l'adhésion ou l'exclusion d'un membre, désigne le bureau, débat et approuve les orientations stratégiques, le programme partenarial et vérifie l'exécution des missions. Le CA approuve également le budget et contrôle sa réalisation ;
- Le Comité des directeurs est composé de l'ensemble des Directeurs généraux des EPCI adhérents et des membres fondateurs de l'Agence. Il vise à préparer avec les structures partenaires de l'AURH les orientations, le programme de travail et les décisions majeures qui seront soumises au Conseil d'administration. C'est un lieu de retours d'expériences et d'échanges privilégiés entre les territoires.

## Un programme de travail au service de l'intérêt général

Le programme partenarial représente un des fondements de l'activité d'une agence d'urbanisme. Co-construit avec ses membres, il se compose de missions mutualisées, réalisées au bénéfice de l'ensemble des partenaires et financées par leurs cotisations et subventions.

## Un modèle de fonctionnement hybride

La législation qui encadre l'exercice des agences d'urbanisme précise que les missions réalisées pour le compte de leurs membres ne constituent pas des prestations de service. À ce titre, elles ne sont pas assujetties à la TVA, ni aux impôts commerciaux et ne relèvent ni du droit de la concurrence, ni du droit de la commande publique. Parce que l'AURH est un outil au service de ses membres, ces derniers peuvent également la solliciter directement, en toute sécurité juridique, dans le cadre d'une procédure dite « in-house » avec la souplesse de pouvoir déroger aux règles de mise en concurrence.

## Une expertise pluridisciplinaire au service des territoires

L'AURH réunit une équipe pluridisciplinaire qui croise les regards et les compétences pour mettre en perspective les évolutions territoriales, en s'appuyant sur les expertises suivantes :

- L'observation : décrypter les caractéristiques locales, analyser les dynamiques d'évolution et alerter les décideurs sur les mutations du territoire ;
- La planification : accompagner les collectivités dans la conception de leurs documents d'urbanisme pour préparer l'avenir des territoires. Sur la base de méthodes pédagogiques, l'Agence facilite l'appropriation de ces documents réglementaires par les élus et leurs services et construit des partenariats durables ;
- La prospective : explorer les futurs possibles, étendre les savoir-faire techniques et dessiner les orientations de long terme pour anticiper le monde de demain.

La qualité des productions de l'AURH s'appuie également sur une expertise dans le domaine de la donnée et des systèmes d'informations géographiques, véritable socle des réflexions de l'Agence.

# Qui sommes-nous ?

## UNE ÉQUIPE INVESTIE ET PASSIONNÉE

L'AURH dispose d'une équipe qui croise ses savoir-faire dans de nombreux domaines, comme l'urbanisme, la planification, l'habitat, le paysage, l'économie territoriale, les mobilités, l'architecture, les projets urbains ou la socio-démographie. Cette approche transversale permet d'appréhender les enjeux territoriaux dans toute leur complexité et à toutes les échelles de l'aménagement.

En 2026, l'équipe de l'AURH se répartit de la manière suivante :

### Direction générale

- 1 directeur général

### Secrétariat général

- 1 secrétaire générale – RH et juridique
- 1 gestionnaire des comptes et finances
- 1 assistante de direction
- 1 assistante chargée de l'accueil

### Communication

- 1 responsable communication
- 1 infographiste – metteur en page
- 1 documentaliste – réseaux sociaux

### Données / SIG

- 1 responsable SIG
- 2 géomaticiens

### Observation & prospective

- 1 experte en socio-démographie
- 1 experte habitat
- 1 expert mobilité
- 1 expert économie territoriale
- 1 cartographe experte mobilité
- 1 paysagiste
- 2 architectes

### Planification

- 1 directeur de la planification
- 5 urbanistes

### CE QUI NOUS MOTIVE AU QUOTIDIEN

**La richesse de l'expertise métier,** permettant de traiter des sujets variés et complexes en apportant une plus-value locale.

**La culture de l'innovation,** aussi bien dans les thématiques explorées que les modes de rendu.

**Une équipe impliquée et bienveillante,** capable de souplesse dans le périmètre d'intervention et les deadlines.

### CE QUI PEUT ÊTRE AMÉLIORÉ

**La fragilité du système financier,** qui reste dépendant des fluctuations externes.

**L'organisation de la donnée et des temps,** afin de proposer des conditions de réalisation des études plus sereines.

**Le turnover,** permet de nourrir l'Agence avec des regards neufs, mais nécessite une formation continue des nouveaux arrivants.



Séminaire d'équipe 2026  
École Nationale Supérieure Maritime

# Dans quel monde évoluons-nous ?

L'Agence évolue dans un environnement marqué par des transformations profondes, qui nécessitent une adaptation continue de ses pratiques et de ses modes d'intervention. Cette instabilité exige davantage d'anticipation, de réactivité et de souplesse dans la conduite de ses missions.

## CONTEXTE EXTERNE

### **Transitions environnementales et nouveaux enjeux**

La transition écologique, le changement climatique, la multiplication des risques s'imposent comme des enjeux cruciaux, reconfigurant les priorités d'action des collectivités.

Ces évolutions majeures viennent interroger directement le rôle et la place de l'AURH dans un contexte d'évolution des réglementations et des acteurs qui se positionnent sur ces nouvelles thématiques. La confusion que ce contexte peut générer amène les collectivités à se tourner vers l'Agence pour y trouver l'expertise et la mise à niveau nécessaire à la compréhension des enjeux et à une action cohérente.

### **Évolutions sociétales**

Les évolutions sociétales interviennent directement sur les modes de production et de diffusion des travaux de l'Agence. La baisse du temps disponible et des capacités de concentration des publics conduit à adapter les formats de restitution, en étayant nos études de supports plus synthétiques et pédagogiques, permettant la transmission efficace de messages parfois complexes. De même, l'essor des réseaux sociaux et des outils numériques transforme les modes de communication et d'interaction.

### **Contraintes économiques et financières**

Le contexte économique national est marqué par une pression budgétaire accrue sur les finances des collectivités et, par ricochet, sur le budget de fonctionnement de l'AURH.

Intégralement basé sur des fonds publics, l'équilibre budgétaire de l'AURH apparaît de plus en plus instable, nécessitant une recherche constante de nouvelles sources de financement.

Cette tension budgétaire s'est matérialisée dans les dernières années par des baisses de subventions au budget de l'AURH, le retrait de partenaires et par une exigence accrue de certains adhérents, bousculant parfois le principe fondateur du partenariat.

### **Contexte juridique et réglementaire**

Le cadre juridique et réglementaire connaît des évolutions fréquentes. L'apparition de nouvelles lois et obligations implique une veille juridique soutenue et la mise en place de formations régulières pour l'équipe. Ces changements sont aussi pourvoyeurs de nouvelles missions pour l'Agence qui accompagne les collectivités dans la compréhension de ces réglementations et leur prise en compte dans les documents de planification.

### **Contexte politique**

Le contexte politique influence directement l'activité de l'Agence. Avec le renouvellement des équipes municipales, l'AURH doit veiller à maintenir des liens avec les élus. Ces changements peuvent également modifier la continuité, l'ambition et le calendrier de certains projets.

Plus largement, le rapport entre élus et techniciens connaît une évolution marquée par une expertise croissante des échanges, que l'Agence doit prendre en compte.

### **Évolutions institutionnelles**

Les évolutions institutionnelles, en particulier le renforcement des compétences des intercommunalités, ont modifié les modalités d'intervention de l'AURH. Elles s'accompagnent d'un éloignement relatif de l'échelon communal et d'une multiplication des interlocuteurs, rendant les relations plus complexes. Dans ce cadre, l'implication directe des élus dans le fonctionnement de l'Agence tend à s'éroder.

# CONTEXTE INTERNE

## Changements de direction et renouvellement des équipes

L'Agence connaît des évolutions marquées de sa gouvernance et de son équipe, avec des changements de direction et un turn-over relativement important ces dernières années. Ce phénomène récent s'inscrit dans une dynamique plus large de transformation sociétale qui impose une nouvelle manière de penser le rapport au travail.

Le renouvellement de l'équipe peut se traduire par une perte d'expertise sur certains champs, contribuant à fragiliser la conduite des missions et la perte « d'ambassadeurs » auprès des partenaires. Ces mouvements génèrent par ailleurs une forme d'instabilité organisationnelle sur des cycles courts, susceptible de déstabiliser le fonctionnement global de l'Agence.

En revanche, le rajeunissement des équipes renforce la dimension intergénérationnelle, constituant à la fois un facteur de renouvellement des pratiques et un levier d'innovation. L'encadrement et la formation apparaissent, par conséquent, comme des enjeux centraux afin d'assurer une montée en compétences continue, en adéquation avec l'évolution des missions et des outils mobilisés.

## Modes de fonctionnement et organisation du travail

Le déménagement de l'AURH a quelque peu modifié son fonctionnement. Sa nouvelle implantation induit une moindre visibilité extérieure, notamment en raison de contraintes liées aux espaces de réunion.

L'articulation des compétences et la transversalité constituent des enjeux importants pour l'avenir de l'Agence. Malgré la pluridisciplinarité de l'équipe, des formes de cloisonnements persistent dans l'organisation du travail. Cette situation nécessite de

développer des modes de travail plus hybrides, afin de favoriser un meilleur croisement des regards et d'enrichir par le collectif les missions réalisées.

## Technologies et méthodologie de travail

Les évolutions technologiques transforment en profondeur les méthodes de travail. Illustration d'un paradoxe contemporain, les données territoriales n'ont jamais été aussi nombreuses et accessibles, mais leur abondance rend leur compréhension plus difficile pour les utilisateurs finaux. Cela donne à l'Agence un rôle d'autant plus crucial pour identifier, sécuriser et interpréter les données.

L'émergence de l'intelligence artificielle constitue également un enjeu majeur, à la fois en termes d'opportunités et de risques. Si elle offre de nouvelles ressources et potentialités, elle peut également engendrer des formes de dépendance et une perte de sens critique, appelant à une vigilance accrue. Alors que les usages restent en cours d'appropriation, il apparaît utile de structurer une culture commune, de définir des cadres d'utilisation partagés et de renforcer des actions de formation.

Enfin, le recours aux outils de visio-conférence permet de gagner du temps sur les déplacements, mais peut parfois affecter la qualité des interactions avec les partenaires de l'Agence.

## Évolutions territoriales

Initialement circonscrit à l'agglomération havraise, le périmètre d'intervention de l'AURH s'est considérablement étendu durant les dix dernières années. Cette évolution offre de nouvelles opportunités de collaboration, étend le champ d'expertise de l'équipe, au risque de fragiliser l'ancrage territorial de l'Agence et le lien de proximité avec ses partenaires.

# Dans quel monde évoluons-nous ?

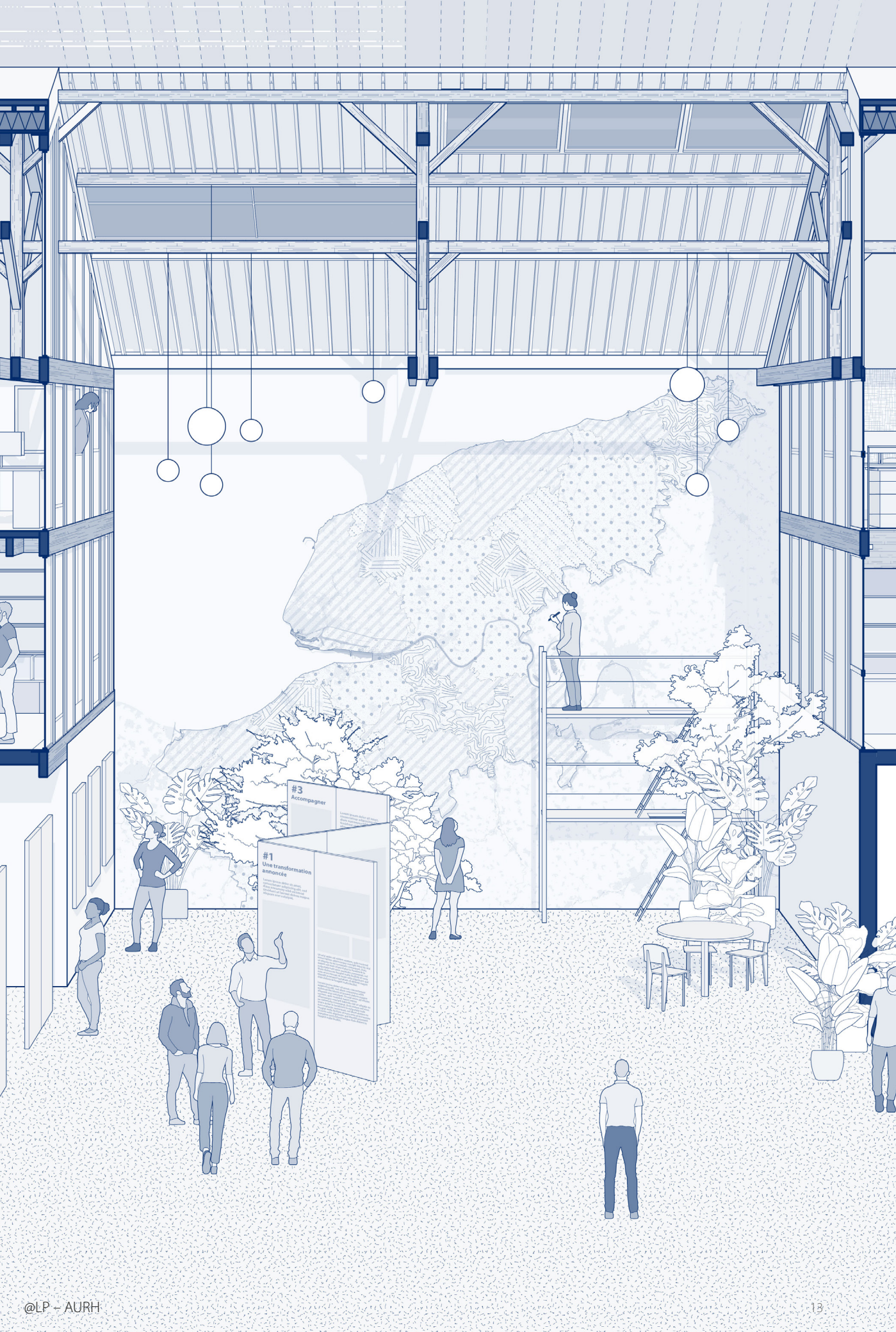
Cette dynamique nécessite également de renforcer les articulations entre l'AURH et les autres agences d'urbanisme, en particulier ses voisines de Caen, Cherbourg et Rouen.

## **Évolution des partenariats**

Le fonctionnement de l'Agence repose sur des partenariats dont la configuration évolue avec le temps.

Les relations avec certains partenaires se distendent, tandis que d'autres coopérations se renforcent ou émergent, traduisant une évolution constante de l'écosystème local. La mise en place, depuis deux ans, du comité des directeurs généraux des partenaires de l'AURH, constitue un élément structurant pour cibler des missions et thématiques fédératrices. Le comité contribue à renforcer le processus de co-construction du programme partenarial et à mieux identifier les besoins des structures qu'il représente. Le lien avec l'État s'inscrit, quant à lui, dans une relation pérenne et stable.

Plus largement, l'Agence évolue dans le cadre d'une offre d'ingénierie territoriale de plus en plus dense, marquée par la présence d'acteurs publics majeurs, tels que l'ADEME, le CEREMA, l'EPF ou encore l'ANCT, mais aussi par la présence d'acteurs privés, brouillant la lisibilité de l'écosystème et bousculant les complémentarités existantes.



# Territoire d'études



**19 EPCI**



**768 communes**



**~900 000 habitants**

Caen

Dives-sur-Mer

Normandie Cabourg  
Pays d'Auge

Pont-l'Évêque

Terre d'Auge

Lisieux

Agglo Lisieux Normandie

Honfleur

Pays de  
Honfleur-Beuzeville

Deauville

Cœur  
Côte Fleurie

Pont-  
Audemer

Lieuvin  
Pays d'Auge

Thiberville

Inte  
Terres

Fécamp

Fécamp Caux Littoral Agglo

Campagne de Caux

Goderville

Le Havre Seine Métropole

Le Havre

Caux Sei

Lillebo



# Notre cap

Face aux nouveaux enjeux qui se présentent pour le territoire du grand estuaire de la Seine, quel doit être le positionnement de l'AURH ? Doit-elle se saisir de tous les enjeux ? De quelle manière ? Sur quel thème est-elle attendue par ses adhérents ? Autant d'interrogations sur lesquelles le projet d'agence propose de répondre, au travers d'orientations stratégiques, de modes d'action et d'axes de travail opérationnels.

## Orientations stratégiques pour un aménagement soutenable du territoire

### 1

## Anticiper les effets des changements

Les transformations climatiques, sociétales, économiques, politiques et environnementales que nous vivons appellent de nouvelles réponses en matière d'aménagement du territoire. Qu'elles soient le fruit d'une nouvelle prise de conscience ou de nouvelles réglementations, l'adaptation et la résilience sont désormais au cœur des projets menés par les collectivités.

L'Agence doit bien évidemment accompagner ces transitions, mais elle propose également de se positionner sur leur anticipation. Il s'agit ici d'aborder les notions difficiles de risques et d'incertitudes par une approche prospective, créative et décalée. Cela invite à considérer la contrainte de départ comme une occasion de projet et d'innovation.

L'adaptation s'inscrit alors dans de nouvelles perspectives, capables d'améliorer l'existant, de créer de la valeur pour le territoire et ses habitants et d'imaginer des futurs désirables.

### **Pour l'Agence, il s'agira d'investir les champs suivants**

- Caractérisation / compréhension des risques
- Sensibilisation, approche créative
- Transformation de la contrainte en opportunité de projet

## **2** Décarboner notre territoire

Des zones industrielles de la vallée de la Seine aux ports et espaces touristiques du littoral, en passant par les espaces agricoles du plateau de Caux et du Pays d'Auge, le territoire d'intervention de l'Agence se distingue par son caractère productif.

Construit sur les énergies fossiles, notre outil de production ne bénéficie pas toujours d'une bonne image auprès d'une opinion publique consciente de l'impact des gaz à effet de serre sur le changement climatique. Il a pourtant engagé sa transition vers une économie décarbonée depuis fort longtemps et produit, grâce à des savoir-faire parfois inégalés, des biens de consommation indispensables au fonctionnement actuel de notre société. Son activité répond par ailleurs à des enjeux d'économie circulaire et de souveraineté nationale. Dans ce chemin vers la décarbonation, nous proposons donc d'assumer pleinement l'identité productive de notre territoire et de la revendiquer comme un élément fondateur de l'aménagement local.

Dans ce contexte, l'AURH se positionne comme un partenaire facilitateur dans la dynamique de transformation de ce territoire productif vers un modèle de développement plus soutenable ; par une diffusion de la connaissance de ce qui se pratique dans d'autres régions du monde, par son observation des dynamiques d'évolution des réalités économiques locales ou par sa capacité à imaginer et à proposer des hypothèses de mutations vertueuses.

**Pour l'Agence, il s'agira d'investir les champs suivants**

- Assumer le territoire productif
- Rendre soutenable nos modes de vie
- Imaginer notre révolution industrielle et agricole
- Développer la prospective, l'innovation et l'expérimentation

## **3** Surfer sur la Seine

Porte d'entrée maritime du Grand Paris, l'axe Seine est aussi la colonne vertébrale du territoire d'étude de l'AURH. Des zones humides, espaces agricoles et espaces naturels protégés y côtoient des activités économiques, des infrastructures de transport, des châteaux, des abbayes, des villages et des métropoles, formant des paysages remarquables, immortalisés par les productions impressionnistes dont la vallée de la Seine fut le berceau. Ce cadre de vie exceptionnel, de renommée internationale, est un levier pour développer l'attractivité de notre territoire et renforcer l'identité estuarienne.

Forts de cet élément fédérateur, les territoires peuvent travailler ensemble sur leurs complémentarités et construire un maillage de projets qui serve l'intérêt de tous et positionne l'estuaire de la Seine comme lieu de confluence des dynamiques locales.

**Pour l'Agence, il s'agira d'investir les champs suivants**

- Attractivité, rayonnement
- Qualité du cadre de vie, santé
- Histoire, paysage, patrimoine, culture, identité
- Complémentarité, maillage, confluences

# Notre cap

## 4

### Homo-aestuarius

Face aux nouveaux enjeux climatiques, fonciers et sociaux qui traversent les territoires, le risque de voir se renforcer les logiques de repli et les réponses fragmentées existe. Pourtant, les réalités de l'estuaire de la Seine nous rappellent l'interdépendance croissante des territoires et la nécessité d'agir ensemble et à la bonne échelle.

Conformément à ses missions d'observation et d'accompagnement à la coopération territoriale, l'AURH souhaite contribuer à une meilleure interconnaissance des territoires et de celles et ceux qui les habitent. Il s'agit d'offrir une vision globale des problématiques estuariennes, de favoriser la mutualisation des solutions, d'encourager l'émergence de nouvelles formes de solidarité, tout en valorisant la diversité des situations et les singularités locales.

En portant un regard à la fois collectif et attentif aux spécificités territoriales, l'Agence réaffirme ses valeurs d'intérêt général et participe au renforcement de la cohésion sociale entre les femmes et les hommes de l'estuaire.

#### **Pour l'Agence, il s'agira d'investir les champs suivants**

- Interconnaissance, échanges, interaction
- Mixité, solidarité, mutualisation
- Respect des diversités, cohésion sociale

## MODES D'ACTION

La boîte à outils pour accompagner nos adhérents

Riche de ses soixante années d'expérience et de la pluridisciplinarité de son équipe, l'AURH s'est dotée d'outils précieux pour accompagner les collectivités et les institutions de son territoire. Ils font de l'Agence un tiers de confiance sur lequel elles peuvent s'appuyer pour développer leurs projets d'aménagement.

### EXPERTISE

**Fiabilité • Réactivité  
Opérationnel • Terrain  
Ressource documentaire • Benchmark  
Sécurité • Stabilité • Mémoire**

### NEUTRALITÉ

**Indépendance • Équité • Recul  
Distance • Aide à la décision**

### VULGARISATION

**Écoute • Souplesse • Dialogue  
Mise à niveau • Pédagogie  
Conviction • Pensée positive • Inspiration**

### CRÉATIVITÉ

**Aiguillon • Agitateur d'idées  
3<sup>e</sup> voie • Un temps d'avance  
Innovation • Expérimentation • Vision**

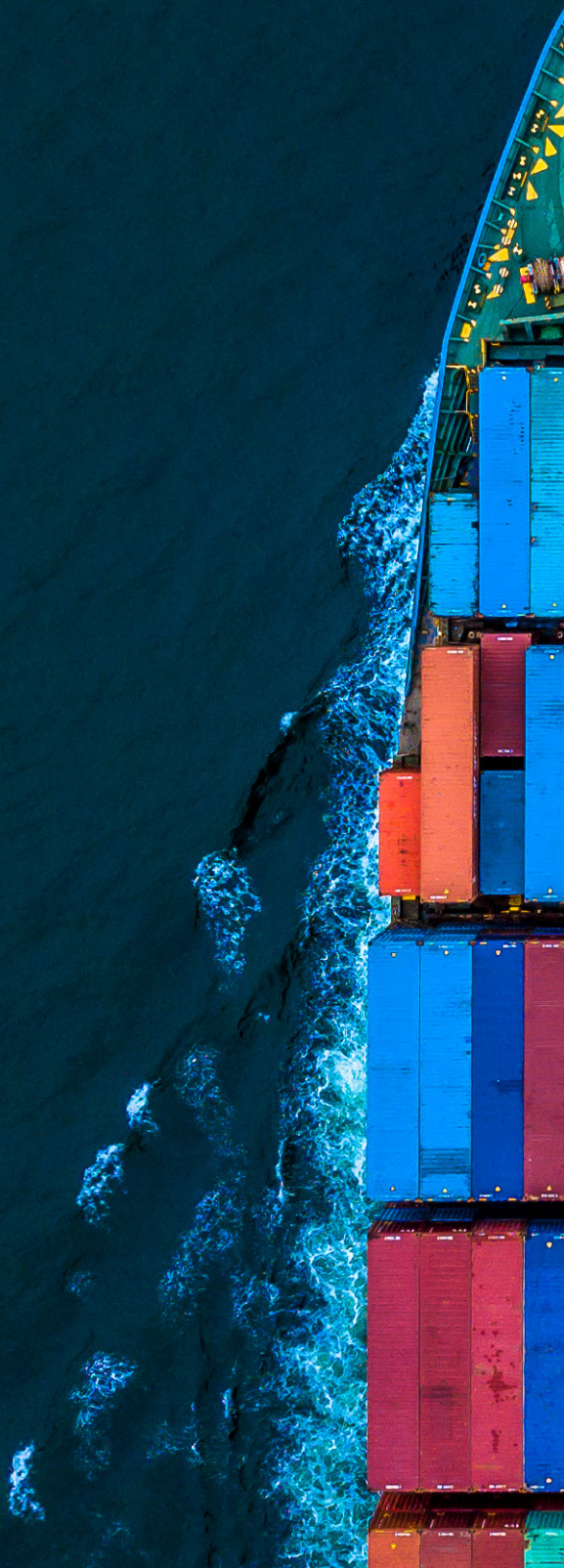
### TRANSVERSALITÉ

**Partenariat • Réseau  
Co-construction • Mode projet  
Approche globale & solution mutualisée**

# Notre cap

## Programme d'actions 2026 – 2032

Afin de mettre en œuvre ses orientations stratégiques tout en tenant compte du contexte dans lequel elle évolue, l'AURH se fixe un programme d'actions opérationnelles. Il comporte 4 axes de travail prioritaires qui permettront de renforcer l'ossature de l'Agence, visibiliser ses missions, renforcer son action de terrain et favoriser sa créativité.





# STABILISATION DU NAVIRE

Une fois le cap fixé, la traversée d'un navire ne peut s'envisager sans une machinerie et un équipage performants. C'est sur le volet structurel de l'Agence qu'il convient de travailler en priorité. Clarifier notre organisation interne, améliorer nos conditions de travail, pérenniser les ressources de l'AURH sont autant de chantiers qui consolideront nos bases et fédèreront les équipes dans une nouvelle dynamique collective.

## **Organisation**

Structurer l'organisation du pôle données SIG  
Clarifier les interfaces entre la donnée, l'observation, la prospective et la planification  
Systématiser le mode projet

## **Locaux**

Sécuriser et entretenir les locaux actuels  
Rénover et adapter les locaux à nos besoins

## **Ressources et moyens**

Consolider l'encadrement intermédiaire  
Diversifier nos sources de financement  
Optimiser nos charges de fonctionnement

# SORTIR DU BROUILLARD

Nombreuses sont les collectivités qui nous disent regretter de ne pas avoir connu l'AURH plus tôt et les services utiles qu'elle apporte aux élus pour mener à bien leurs projets. Il y a donc nécessité à mieux faire connaître l'Agence et ses missions. Cela passe par une action de communication au cœur des territoires, qui pourra s'appuyer sur le témoignage des élus convaincus. Il s'agit également pour l'Agence de clarifier son mode de fonctionnement partenarial et, plus largement, de trouver un positionnement différenciant dans l'écosystème complexe de l'ingénierie territoriale.

## **Communication**

Enquête de notoriété auprès de nos adhérents  
Questionnaire sur les besoins des collectivités  
Nouveaux outils de communication

## **Fonctionnement partenarial**

Redéfinition du programme de travail partenarial  
Méthodologie de construction du programme de travail  
Renforcement du positionnement « tiers de confiance »  
Réorganisation de la diffusion/valorisation de nos productions

## **Positionnement**

Benchmark ingénierie territoriale  
Positionnement différenciant

# ANCRAGE LOCAL

L'élargissement du périmètre d'intervention de l'AURH concourt à son équilibre financier mais il pose le maintien de son ancrage local comme un nouveau défi. Il paraît nécessaire d'étendre notre connaissance des territoires, de renforcer notre proximité avec les élus et le terrain et de dynamiser la vie associative de l'Agence. Notre territoire d'action pourra également être réinterrogé à la lumière d'une différenciation entre périmètre d'étude, périmètre des collectivités adhérentes et périmètre d'intervention sur le champ concurrentiel, chacun d'eux recevant un niveau d'ancrage et de partenariat adapté.

## **Territoire**

Définir nos périmètres d'action territoriale  
Consolider le socle de connaissance des territoires  
Renforcer la relation de proximité communale

## **Culture d'association**

Dynamiser nos formats d'échanges,  
de médiation  
Diffuser nos savoirs techniques  
Animer le réseau des adhérents

49.4917787  
0.1365574

# ÊTRE À L'AVANT POSTE

Surveiller les nouvelles pratiques d'aménagement, montrer les réalisations d'autres territoires, imaginer le temps d'après, proposer de tester de nouveaux scénarios sont des axes de travail qui répondent à l'objectif d'anticipation des changements que l'AURH se fixe. Cela suppose par exemple de préciser et d'entretenir l'expertise de l'équipe, de connaître et d'alimenter les futures évolutions réglementaires ou d'investir les potentialités de l'intelligence artificielle dans nos process de travail. Dans un positionnement d'aide à la décision, l'AURH doit maintenir son rôle d'agitateur d'idées et entretenir sa créativité afin de proposer des solutions constructives et inventives.

## **Consolider notre expertise**

Prioriser nos sujets d'investigation  
Entretenir et organiser l'expertise  
Prioriser nos mobilisations  
au sein des réseaux partenaires

## **Innovation**

Documentation, veille  
Benchmark, visites  
Tests, appels à projet

## **Investir les potentialités de l'IA**

Quels gains pour nos métiers  
et quelles précautions ?  
Charte et protocole d'utilisation  
Formation





L'homme de l'avenir aura peut-être des joies immenses. Il voyagera dans les étoiles, avec des pilules d'air dans sa poche. Nous sommes venus, nous autres, ou trop tôt ou trop tard. Nous aurons fait ce qu'il y a de plus difficile et de moins glorieux : la transition.

Gustave Flaubert



 39 rue d'Iéna – 76600 Le Havre  
 02 35 42 17 88 | [aurh@aurh.fr](mailto:aurh@aurh.fr)

